

2017-05-055-DGS

nomenclature: 3.1

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MAI 2017

### OBJET : ACQUISITION DE TERRAIN AUPRÈS DES CONSORTS LABY

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. SALLABERRY, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme MONTAUCET, Mme FAURE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme PICAT	procuration à	Mme BAULON
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme BISBAU	procuration à	M. LAPEBIE
M. ROBLES	procuration à	Mme FAURE

#### ABSENTS:

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

23 (points n°2017-05-043-DR/FIN, n°2017-05-045-DR/FIN, n°2017-05-047-DR/FIN et n°2017-05-049-DR/FIN)

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 30

29 (points n°2017-05-043-DR/FIN, n°2017-05-045-DR/FIN, n°2017-05-047-DR/FIN et n°2017-05-049-DR/FIN)

**2017-05-055-DGS - ACQUISITION DE TERRAIN AUPRES DES CONSORTS LABY**

Monsieur le Maire rappelle que la commune envisage d'acquérir auprès des Consorts LABY les parcelles cadastrées section AK n°114 et 1254 d'une superficie totale de 6 123 m<sup>2</sup> pour un prix de 24 492€. Monsieur le Maire souligne que ces parcelles revêtent un intérêt particulier pour la Commune de par leur emplacement en bordure de l'Aygas.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le courrier des Consorts LABY en date du 1er février 2017 proposant à la Commune la cession des parcelles cadastrées section AK n°114 et 1254,

**DELIBERE**

**DECIDE** d'acquérir auprès des Consorts LABY les parcelles cadastrées section AK n°114 et 1254 d'une superficie totale de 6 123m<sup>2</sup>

**DIT** que cette acquisition se fera moyennant le prix de 24 492 € (vingt quatre mille quatre cent quatre vingt douze euros)

**DESIGNE** Maître DUPOUY, notaire à SAINT MARTIN DE SEIGNANX pour dresser l'acte d'acquisition avec les Consorts LABY

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit acte.

**DIT** que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus au budget de la Commune.

**Vote: 30**

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 19 mai 2017

Le Maire

